

# Les actions du contrat



Code action	N°	Actions	Objectif local	Public et territoire cible	Maître d'ouvrage
<b>AniPhyto 1</b>	1	Accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation de PP, et l'abandon de l'usage des Chloroacétamides	Réduire les concentrations en molécules phytosanitaires et métabolites dans les eaux souterraines par une réduction de dose et la suppression de certaines molécules cibles	Agriculteurs et distributeurs / Parcelles prioritaires	CA 24
<b>AniPhyto 2</b>	2	Promotion de l'Agriculture Biologique	- Promotion, développement et accompagnement technique de l'AB - 10 % des surfaces de l'AAC en AB	Agriculteurs / AAC	Agro Bio Périgord
<b>AniPhyto 3</b>	3	Alternative au désherbage chimique des noyeraies	Arrêt de l'utilisation du glyphosate sur ces cultures	Agriculteurs et distributeurs / Noyeraies	CA 24
<b>EquiPhyto 1</b>	4	Sécuriser les stockages de produits phytosanitaires et aménager l'aire de lavage et de remplissage	- Favoriser les bonnes pratiques pour sécuriser le remplissage des pulvérisateurs et la gestion des fonds de cuve en densifiant le réseau d'aires collectives - Améliorer la gestion des fonds de cuve - 100 % des agriculteurs équipés d'un dispositif pour sécuriser le remplissage du pulvérisateur	Agriculteurs et distributeurs / Parcelles prioritaires	SMDE 24
<b>AniN 1</b>	5	Réorganiser les périodes d'épandage des effluents organiques et ajuster les plans d'épandage	Valoriser les effluents comme de véritable engrais de ferme. - Fertilisation au plus juste sur chaque parcelle- Apports adaptés au type de sol - Réduction des apports minéraux	Agriculteurs et distributeurs / Parcelles prioritaires	CA 24
<b>AniN 2</b>	6	Accompagner dans la gestion de l'interculture pour limiter les risques de transfert	35% de la SAU (zones sensibles) couverte pendant l'hiver. Destruction mécanique privilégié Couvert avec intérêt agronomique	Agriculteurs et distributeurs	CA 24
<b>AniN 3</b>	7	Améliorer la gestion des parcours (azote non maîtrisable)	Les parcours sont considérés comme localement impactants en raison de l'impossibilité de maîtriser l'azote. Accompagner individuellement chaque agriculteur pour l'imiter la charge de N à l'hectare	Agriculteurs / AAC	CA 24
<b>AniN 4</b>	8	Augmenter le linéaire de haies et autres infrastructures paysagères	Les haies sont un outil de maîtrise des transferts de polluants azotés ou phytosanitaire, elles peuvent être développées. Conseil à la gestion / plantation	Agriculteurs et propriétaires fonciers / AAC	Prom'Haies
<b>EquiN 1</b>	9	Accompagner dans la mise en place d'intercultures pour limiter les risques de transfert	Les sols nus sont très impactants. Ils favorisent l'érosion des sols, et le transfert des polluants vers la nappe. 100 % des parcelles sensibles doivent être couvertes pendant l'hiver (35% de la SAU)	Agriculteurs / AAC	CA 24

Code action	N°	Actions	Objectif local	Public et territoire cible	Maître d'ouvrage
<b>EquiN 2</b>	10	Améliorer les ouvrages de stockage pour respecter la réglementation et valoriser agronomiquement les effluents	7 sites de stockage présentent des non conformités majeures et amène directement ou indirectement à des pollutions ponctuelles de la source. Ces sites doivent être remis aux aux normes avec une gestion des eaux pluviales adapté	Agriculteurs / AAC	SMDE 24
<b>EquiN 3</b>	11	Créer des plateformes de stockage couverte avec système de récupération de jus	Conformément à la DUP, en zone de forte vulnérabilité de la nappe, les jus des fumiers doivent être limités	Agriculteurs / AAC	SMDE 24
<b>EquiN 4</b>	12	Augmenter le linéaire de Haies et autres infrastructures paysagères	Les haies sont un outil de maîtrise des transferts de polluants azotés ou phytosanitaire, elles peuvent être développées. Fourniture de plans	Agriculteurs / AAC	Prom'Haies
<b>EquiN 5</b>	13	Améliorer l'assainissement non collectif	133 ANC sont identifiés en priorité 1 (installation inexistante, rejet superficiel ou puisard). Ils doivent être remis en conformité	Agriculteurs et distributeurs / AAC	SMDE 24
<b>EquiN 6</b>	14	Améliorer l'assainissement collectif	Certains ouvrages de traitement sont inadaptés ou rejettent en zone de perte, il faut les réhabiliter avec un conseil hydrogéologique	Agriculteurs et distributeurs / AAC	SMDE 24
<b>EquiN 7</b>	15	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Accompagner financièrement les exploitations dans les changements de pratiques	SMDE 24	SMDE 24
<b>Survé 1</b>	16	Suivi et analyses de la qualité de l'eau	Affiner les connaissances sur les molécules retrouvées dans l'eau et suivre l'impact des actions engagées	Tous - AAC	SMDE 24
<b>Survé 2</b>	17	Implantation d'une station météorologique	Corréler débit, quantité et qualité est nécessaire pour connaître le fonctionnement hydrogéologique de l'AAC et à adapter le plan d'action. C'est également un outil de conseil agricole	Agriculteurs et collectivités / AAC	SMDE 24
<b>Survé 3</b>	18	Suivi quantitatif de la source et du niveau de certains forages	Corréler débit, quantité et qualité est nécessaire pour connaître le fonctionnement hydrogéologique de l'AAC et adapter le plan d'action.	Tous - Source	SMDE 24
<b>Survé 4</b>	19	Connaître l'origine des nitrates dans les contaminations	Identifier la contribution temporelle de chaque pôle (minéral ou organique) et adapter les actions. Connaître le comportement à long terme de la contamination de la nappe.	Tous - AAC	SMDE 24
<b>Dépol 1</b>	20	Dépollution de zones de dépôts sauvages identifiés comme pouvant présenter un danger sur la ressource	6 zones de dépôts de déchets ont été identifiées. L'identification de responsables et complexe, les propriétaires n'étant souvent pas au courant de l'existence de ces dépôts. Pour chaque zone il sera nécessaire d'identifier le type de déchet (inerte ou non) pour le traiter et mettre fin au risque de contamination de la ressource.	Propriétaires fonciers / Sites Pollués	SMDE 24
<b>Dépol 2</b>	21	Sécurisation de la RN21	Sécuriser la voirie face au risque de pollution ponctuelle	RN21	DIRCO

Code action	N°	Actions	Objectif local	Public et territoire cible	Maître d'ouvrage
<b>Irrig 1</b>	22	Développer les cultures moins gourmandes en eau	Limiter les prélèvements dans la nappe pour permettre tous les usages	Agriculteurs / Surfaces irriguées	CA 24
<b>Irrig 2</b>	23	Mise en place d'outils de pilotage de l'irrigation	Limiter les prélèvements dans la nappe pour permettre tous les usages	Agriculteurs / Surfaces irriguées	CA 24
<b>Irrig 3</b>	24	Réhabilitation des forages non conformes	Limiter les prélèvements dans la nappe pour permettre tous les usages	Propriétaires de forages	DDT24
<b>Foncier</b>	25	Favoriser la maîtrise foncière	Pérenniser les pratiques favorables à la ressource en eau et préserver les sites à enjeu (pertes)	Propriétaires Foncier / AAC	SMDE 24
<b>AnimaGri 1</b>	26	Préparation, mise en oeuvre et coordination des actions, Animation des différentes instances de gouvernance	Assurer le pilotage de la démarche avec les acteurs institutionnels	/	SMDE 24
<b>AnimaGri 2</b>	27	Réaliser des diagnostics d'exploitation Mettre à jour les données agricoles	Avoir une vision globale de chaque exploitation pour permettre un accompagnement individuel fort	/	SMDE 24
<b>AnimaGri 3</b>	28	Accompagnement technique individuel	Accompagner individuellement les exploitations agricoles vers des changements de pratiques	/	SMDE 24
<b>AnimAgri 4</b>	29	Mesures agro-environnementales et aides à l'investissement	Accompagner financièrement les exploitations dans les changements de pratiques	/	SMDE 24
<b>AnimAgri 5</b>	30	Participer à la communication générale du contrat	Coordonner, favoriser la communication, le partage des informations et la capitalisation des données, avec création d'un site internet dédié au PAT	/	SMDE 24
<b>AnimAgri 6</b>	31	Développer et animer les partenariats avec les acteurs agricoles locaux	Coordonner l'ensemble des acteurs et s'assurer de leurs intérêts et leurs efficacités dans la démarche	/	SMDE 24
<b>AnimAgri 7</b>	32	Réalisation des bilans intermédiaires et annuels	Faire un état de situation de l'AAC - Qualité / Quantité - Territoire et pratiques Pour adapter les actions	/	SMDE 24
<b>AnimAgri 8</b>	33	Bilan - Évaluation de fin de contrat	Identifier les points d'amélioration et les perspectives d'avenir pour pérenniser l'évolution du territoire	/	SMDE 24
<b>AnimG 1</b>	34	Préparation, mise en oeuvre et coordination des actions	Assurer le pilotage de la démarche avec les acteurs institutionnels	/	SMDE 24
<b>AnimG 2</b>	35	Animer les différentes instances de la démarche	Assurer le pilotage de la démarche avec les acteurs institutionnels	/	SMDE 24
<b>AnimG 3</b>	36	Animer la communication générale du contrat	Coordonner, favoriser la communication, le partage des informations et la capitalisation des données, avec création d'un site internet dédié au PAT	/	SMDE 24

Code action	N°	Actions	Objectif local	Public et territoire cible	Maître d'ouvrage
<b>AnimG 5</b>	37	Réalisation des bilans intermédiaires et annuels	Faire un état de situation de l'AAC - Qualité / Quantité - Territoire et pratiques	/	SMDE 24
<b>AnimG 6</b>	38	Bilan - Évaluation de fin de contrat	Identifier les points d'amélioration et les perspectives d'avenir pour pérenniser l'évolution du territoire	/	SMDE 24
<b>AnimG 7</b>	39	Faire connaître la démarche en dehors de l'AAC	Favoriser les partages d'expérience	/	SMDE 24